

Déclaration de soutien continu au Global Compact

COP
2015



COMMUNICATION ON
PROGRESS





BLATRY Jean-Michel
Gérant de la SARL Copyroom

La SARL CopyRoom créée en 1992 est spécialisée dans la communication, en particulier en impression numérique et offset, reliures et finitions des documents et l'impression grand format.

La SARL CopyRoom est heureuse d'adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies afin de respecter et de soutenir les 10 principes du Global Compact particulièrement en termes de respect des droits de l'homme et du droit du travail, de lutte contre la corruption, de respect de l'environnement et de la sauvegarde des ressources.

Le Global Compact des Nations Unies correspond à notre culture d'entreprise et aux valeurs soutenues par notre management et nos équipes de collaborateurs. Celui-ci est destiné à sensibiliser nos partenaires commerciaux et les responsables des sociétés de notre secteur d'activité.

Aussi, nous avons le plaisir de confirmer, par la publication de notre second COP (Communication On Progress), notre soutien continu au Pacte Mondial et d'intégrer ces principes à notre management, de promouvoir ces engagements auprès de nos collaborateurs, clients et fournisseurs.

BLATRY Jean-Michel
Gérant de la sarl CopyRoom

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Blatry', with a stylized flourish underneath.

Les Dix Principes sont issus des instruments :

- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948)
- Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998)
- Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (1992)
- Convention des Nations Unies contre la corruption (2003)



Politique sociétale

CopyRoom respecte :

- ° Les droits de l'Homme
- ° Les relations et conditions de travail
- ° Le droit de l'environnement
- ° La loyauté des pratiques
- ° Le consommateur
- ° Le développement local.



Nous adoptons un comportement éthique au cours des procédés de fabrication pour atteindre une performance globale.

À ce titre, nous soutenons le Pacte Mondial de l'ONU depuis 2013 et poursuivons une logique d'amélioration continue.

Sommaire

I. PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

A. Notre engagement	5
B. Nos actions	5

II. PRINCIPES RELATIFS AUX CONDITIONS DE TRAVAIL

A. Notre engagement	7
B. Nos actions	7
C. Les indicateurs	9
D. Projets de progrès	9

III. PRINCIPES RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT

A. Notre engagement	10
B. Nos actions	11
C. Les indicateurs	12

IV. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

A. Notre engagement	15
B. Nos actions	15

I. PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

Principe 2 : A veiller à ne pas se rendre complice de violation de droit de l'homme.

A. Notre engagement

En créant des conditions de travail idéales, celles-ci ont un impact positif sur la santé de nos salariés. L'entreprise sera d'autant plus productive et compétitive.

Les 3 établissements Copyroom :

- Respectent la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789
- Respectent la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948
- Respectent l'intégrité des personnes qui composent sa sphère d'influence
- Agissent en faveur du développement local
- Respectent la confidentialité des informations par un engagement contractuel de ses salariés.
- Maintient un dialogue continu avec ses parties prenantes
- Prends en compte les droits humains dans son système de management.

B. Actions accomplies

- Aucun acte à l'encontre des Droits de l'Homme n'a été entrepris.
- Engagement de confidentialité de la part de nos salariés, nos fournisseurs de matériel pour les techniciens venant réparer le matériel.
- Des associations ont été sponsorisées
 - sur le plan sportif : 2 équipages du 4L Trophy : réalisation des dossiers de demandes de sponsoring et impression des adhésifs des véhicules.



- sur le plan culturel : Les éditions associatives l'Endroit au travers d'un contrat de mécénat pour la publication d'œuvres d'artistes.



- **Le directeur est :**

- administrateur du Carré rennais, rassemblant des commerçants de Rennes.



- administrateur du Syndicat de l'Impression Numérique : participation aux réunions et refonte des Règles et Usages de la Profession.



- membre du conseil de surveillance du groupement Colourlink dont le but est l'étude et le partage des méthodes de travail, de management et des pratiques de la profession.



II. PRINCIPES RELATIFS AUX CONDITIONS DE TRAVAIL

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4 : L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Principe 5 : L'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

A. Notre engagement

Les 3 établissements Copyroom :

- Respectent le Code du Travail applicable.
- Encouragent la diversité.
- S'abstiennent de recourir au travail des enfants ou à toute forme de travail forcé.
- Respectent la parité homme femme.
- Favorisent la polyvalence de leurs salariés.
- Protègent leurs salariés en matière d'hygiène et de sécurité.
- Luttent quotidiennement contre les accidents du travail.
- Collaborent avec la médecine du travail.
- Mettent en place un plan d'Intéressement aux bénéfices.
- Forment régulièrement des salariés.
- Accueillent des jeunes en stage.



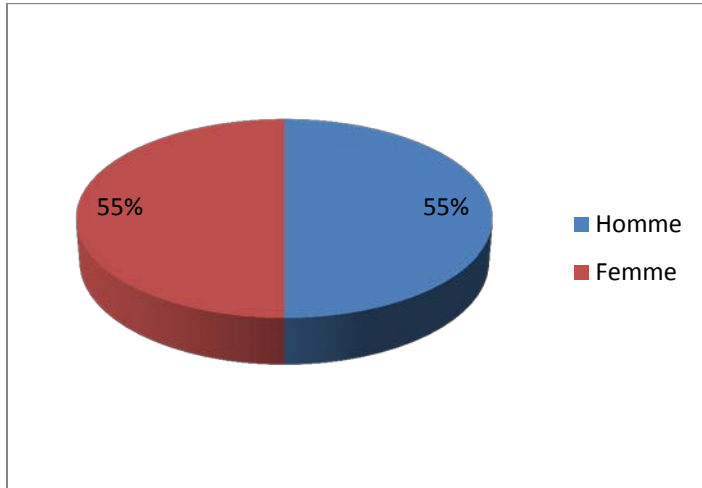
B. Nos actions accomplies

- 100% de nos salariés ont un poste à temps complet, nous n'employons aucun salarié de moins de 18 ans.
- Contrôles SOCOTEC pour la sécurité électrique et obtention du Q18 pour les 3 établissements.

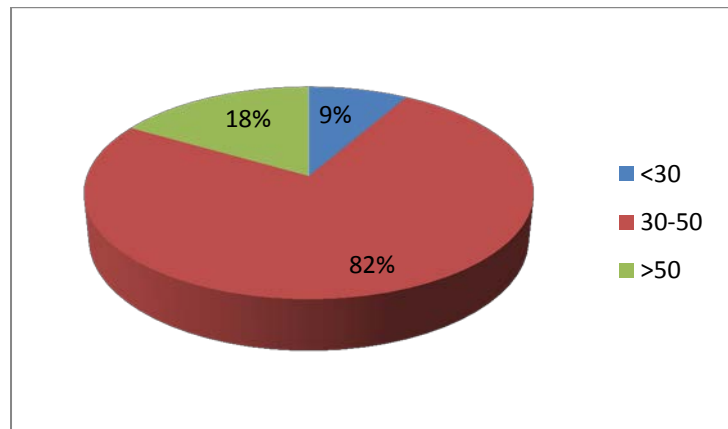
- Du personnel d'âges et sexes variés a été intégré : 6 femmes et 6 hommes, de 22 à 53 ans.
- Les affiches de sensibilisation au recyclage, à la sécurité et mesures de lutte contre la pandémie sont disposées dans les locaux.
- Mise en place d'un tableau de polyvalence des savoirs et des compétences.
- ARTEK Dynadoc dispose d'un réfectoire permettant aux salariés de déjeuner sur place.
- Mise à disposition d'équipements de protections individuelles près des matériels le nécessitant.
- Aspiration des vapeurs provenant du système de reliure à chaud.
- Mises à jours et diffusion des fiches de prévention de la pénibilité au travail, des fiches de poste, du document unique d'évaluation des risques, de l'ergonomie des postes de travail contre les Troubles Musculo Squelettique.
- Visites périodiques des salariés, transmission des fiches et du document unique à la Direction du Travail.
- Veille règlementaire et technique.
- L'entretien individuel annuel entre le salarié et la direction permet de faire le point sur les conditions de travail, les désirs de formation et les acquisitions de compétences.
- Signature de la charte pour le développement des prestations de nettoyage dans la journée initiée par la FEP Ouest.
- L'entreprise favorise l'insertion professionnelle en permettant aux détenus de la prison de VEZIN-LE-COQUET de réaliser la mise sous pli de ses mailings.
- Passage de plusieurs commandes par an auprès des services d'ARFI-insertion de l'association ESSOR.

C. Les indicateurs

Répartition par sexe : 6 femmes et 6 hommes



Répartition par tranches d'âge



D. Projets de progrès

- Mise en place d'un accord d'intéressement aux bénéficiaires afin que les efforts de nos collaborateurs soient récompensés.
- Réalisation d'une charte d'utilisation du système d'information.

III. PRINCIPES RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de **précaution face aux problèmes touchant l'environnement**.

Principe 8 : A entreprendre des **initiatives** tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9 : A favoriser la mise au point de la diffusion de **technologies respectueuses de l'environnement**.

A. Notre engagement

Dans le cadre de notre politique de RSE, nous sommes labellisés Imprim'Vert depuis 2008. Nous mettons en place les outils nécessaires pour que notre activité ait moins d'impact sur l'environnement.



- Respecte le code de l'environnement en vigueur.
- Est certifiée Imprim'Vert depuis 2008.
- Affiche sa politique environnementale intégrée dans son processus de Production.
- Suit le guide des bonnes pratiques de la Charte de Qualité Colourlink.
- Réduit sa consommation de produits dangereux.
- Impression numérique sur des papiers déjà au format ne nécessitant pas de coupe après impression (90% de l'impression).
- Trie les déchets qui sont collectés puis traités.
- Tient à jour ses indicateurs environnementaux.
- Sensibilise ses salariés à la préservation de l'environnement.
- Utilise des encres aqueuses ou sans solvant pour l'impression grand format.



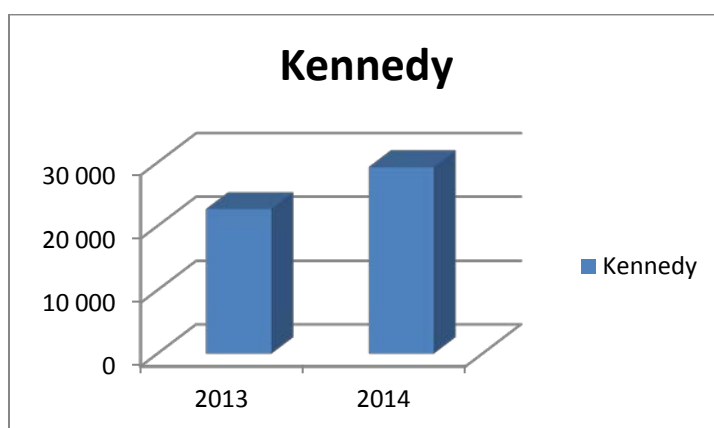
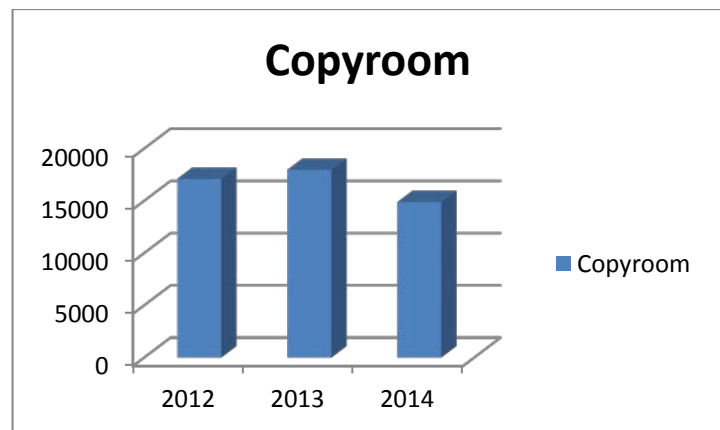
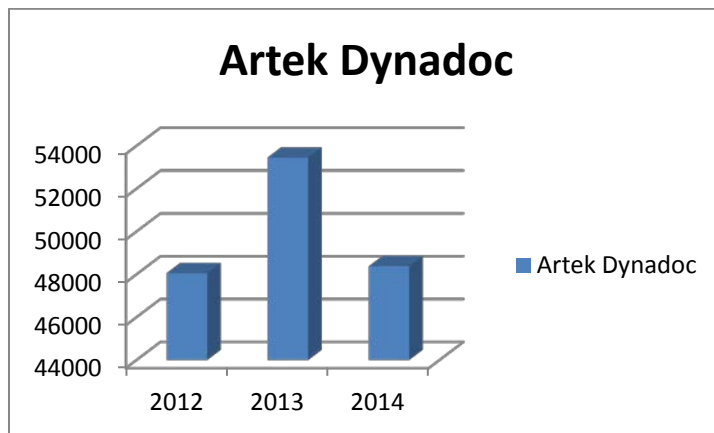
- Favorise le développement local.
- Investit dans du matériel plus écologique.
- Favorise les fournisseurs éco-labellisés.

B. Nos actions accomplies

- Appel à VEOLIA propreté pour le recyclage des déchets papiers, bois et carton : 3 660 Kg pour l'année 2014.
- Collecte de 210 kg de cartouches d'encre par une filière agréée en 2014.
- Revente du matériel pour une nouvelle utilisation adaptée à leur vétusté ou recyclage auprès de professionnels.
- Sensibilisation auprès de tous les collaborateurs à la consommation d'énergie en régulant l'utilisation des ressources :
 - Extinction des ordinateurs non pourvus du dispositif Energy Star équipant 90% de notre parc informatique durant la pause déjeuner ou lors du départ de l'entreprise.
 - Extinction des photocopieurs chaque soir.
 - Isolation performante de l'atelier refaite en 2008.
- Impression en recto-verso quasi systématique des travaux ou proposition des devis dans ce sens.
- Utilisation d'un papier possédant un engagement environnemental ou d'un papier recyclé.
- Sélection d'un fournisseur de papier (fabriqué en France) disposant d'un camion électrique.
- Réduction du nombre de tournées au profit d'un service de messagerie disposant de véhicules électriques.
- Choix de fournisseurs engagés dans une démarche de responsabilité sociétale.

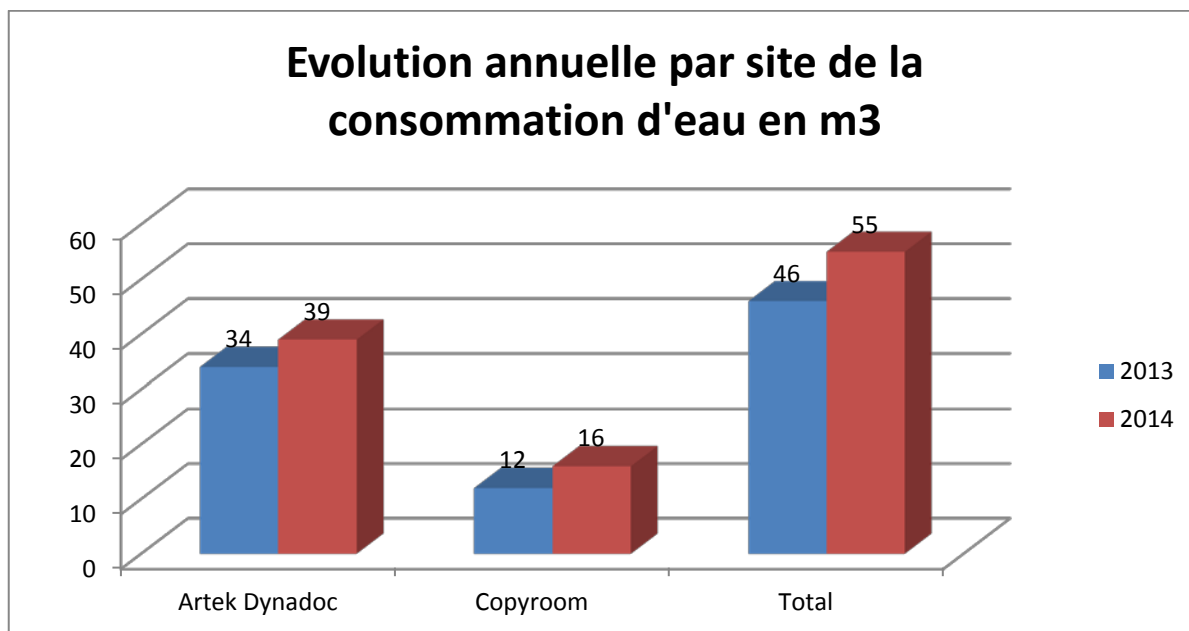
C. Les indicateurs

Evolution de la consommation d'énergie en kW/h



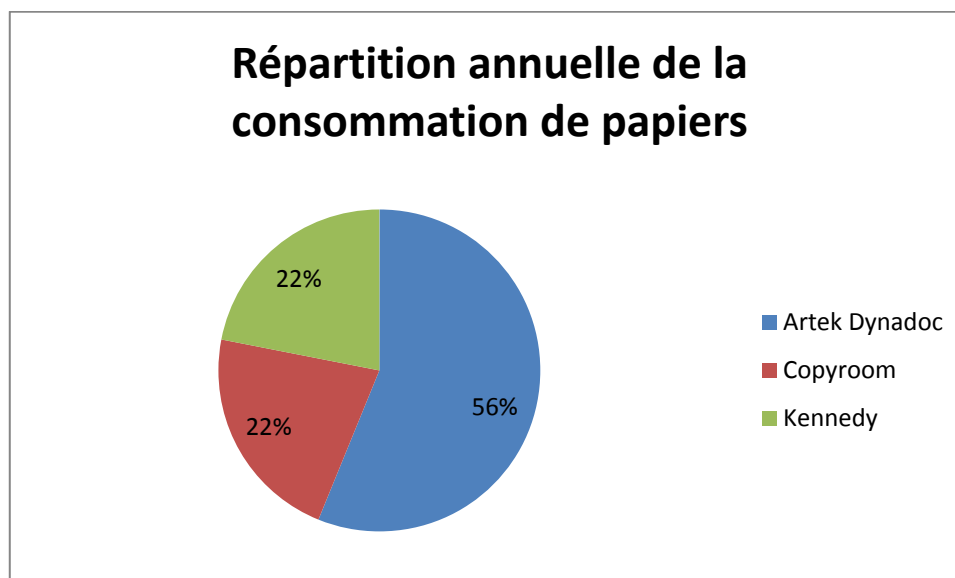
Les sites Artek Dynadoc et Copyroom ont connu une baisse de leur consommation d'énergie entre 2013 et 2014. Le site Kennedy a connu une augmentation car l'année 2013 est incomplète (achat magasin T2 2013). L'ensemble des trois sites a un taux d'évolution de -2%.

Evolution de la consommation d'eau en m3



Le volume total d'eau consommée pour l'année 2014 est de 55 m3 pour l'ensemble des sites.

Répartition annuelle de la consommation de papiers



Pour l'année 2014, La consommation annuelle de papiers était de 45 150 Kg. Veolia propreté en a récupéré 3 660 Kg soit 8.1 % augmentation due à la récupération de papier auprès d'un client.

RICOH

est inscrite au Pacte Mondial des Nations Unies et est certifiée ISO 9001 et ISO 14001. Depuis sept ans, elle compte parmi les cent entreprises les plus responsables du monde. Elle a créé sa Charte RSE et un code de conduite pour ses fournisseurs. Elle s'est engagée à réduire de 30% ses émissions de CO2 mais aussi l'impact des substances chimiques sur l'environnement. Pour ses salariés, elle a mis en place une culture de l'apprentissage et une politique de dialogue ouvert. 15% de ses salariés se sont impliqués dans des projets communautaires en 2009.

Canon

est inscrit au Pacte Mondial des Nations Unies et dirige sa démarche dans un état d'esprit Kyosei : « vivre et travailler ensemble en visant le bien commun permettant à la coopération et la prospérité mutuelle de coexister dans une concurrence saine et équitable ». Le groupe recycle ses déchets, a créé une Charte Environnementale et est certifié ISO 14001. De plus, son empreinte carbone a été réduite de 7% de 2010 à 2013. Canon est engagé dans la société et est partenaire de La Croix Rouge, de WWF. Il participe à la Fashion Week et à l'Orchestre Symphonique de Londres. Il a créé la Fondation Canon et s'investit aussi dans le sport. Il prône une concurrence loyale et la lutte contre la corruption. Enfin, ses 17 000 employés, issus de huit nationalités différentes, participent régulièrement à une enquête, ce qui permet d'améliorer leurs conditions de travail.

XEROX

est en voie d'obtenir la certification ISO 14001 en travaillant sur la gestion de ses déchets et une utilisation efficace du papier. Elle est d'ailleurs certifiée FSC et a réalisé un bilan carbone. Participant au programme Energy Challenge, elle s'est engagée à réduire de 10% ses émissions de gaz à effet de serre entre 2002 et 2012. Chaque nouvelle génération de produits proposés à ses clients consomme moins d'énergie (les machines sont certifiées Energy Star). De plus, elle est sensible à la sécurité et santé de ses salariés et s'est engagée dans une démarche de réduction des accidents de travail et d'une manière générale a créé des fiches sécurité pour leurs produits à la disposition des clients sur leur site internet.

IV. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

A. Notre engagement

En créant des conditions de travail idéales, celles-ci ont un impact positif sur la santé de nos salariés. L'entreprise sera d'autant

CopyRoom :

- Soutient la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la corruption.
- Respecte les lois anti-corruption et la réglementation en vigueur.
- Proscrit toute forme de corruption dans l'exécution de ses contrats.
- Ne cautionne pas les propositions de pots-de-vin.
- Évite de collaborer avec quiconque ne soutient pas ces principes.
- Exploite son activité avec honnêteté.
- Ne se livre à aucun acte de corruption.
- Obéit aux règles de la libre concurrence.

B. Actions accomplies :

- Aucun acte de corruption n'a été entrepris.
- Aucun cadeau de fournisseurs n'a été accepté.
- Aucun cadeau n'est remis à nos clients à l'exception de calendriers ou stylos marqués.

